

Simplement une remarque: d'habitude, on constitue un bureau de la commission pour enlever les permis quand il y a des cas graves pendant la chasse. En 2007, aucune demande n'a été faite. Cela veut dire qu'on n'a pas eu de cas grave, en tout cas en 2007, ce qui me réjouit.

Sur les seize gardes possible, j'y reviens, on n'en avait un moment plus que douze, parce que deux étaient en burnout – ce n'est donc pas parce qu'ils n'ont rien à faire – tellement ils étaient sous pression. Un cas que certains d'entre vous connaissent bien s'est malheureusement terminé tragiquement et une autre personne a démissionné parce qu'elle ne supportait plus la pression. Si bien que, aujourd'hui, je n'ai pas voulu engager le seizième garde auquel on avait droit avant d'avoir ce débat ici sur cette motion populaire. Cependant, je pense que, au vu de tout ce qu'on demande à nos gardes, ce ne serait pas inutile d'avoir ce renfort. Je suis heureux que la plupart des députés aient reconnu le travail des gardes-faune et des gardes-pêche et je crois que ce sera un encouragement pour eux en même temps que cela nous permettra d'être encore plus exigeants en vue de leur comportement avec les chasseurs.

On a l'impression en écoutant certains députés que la chasse est ouverte toute l'année. Je rappellerais que c'est loin d'être toute l'année et que le reste du temps, les gardes-chasse ne surveillent pas nécessairement des chasseurs mais peut-être des personnes qui font d'autres choses dans la nature qu'ils n'auraient pas trop le droit de faire. Cependant, je reconnais bien volontiers avec certains d'entre vous qu'on ne doit pas assister à de l'espionnage systématique, qui peut énerver certains.

Alors je peux vous répondre en vous demandant, au nom du Conseil d'Etat, de ne pas accepter cette motion populaire. La plupart des remarques que nous avons entendues aujourd'hui seront prises en compte et il n'est pas impossible que, relativement rapidement, on vienne devant le Grand Conseil avec une modification de la loi ou en tout cas avec des modifications du règlement. Dans ce sens-là, M. le Président, Mesdames et Messieurs, je vous demande de rejeter cette motion populaire.

– Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 97 voix contre 2 et sans abstention.

Ont voté oui:

Piller A. (SE, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 2.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/ACVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corninboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo

(SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 97.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Motion M1020.07 Gilbert Cardinaux/ Michel Losey

(modification de la loi sur les impôts communaux)¹

Prise en considération

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Comme le Conseil d'Etat le mentionne dans sa réponse, cette motion a été déposée pour donner une suite au postulat accepté en 1999 par mon collègue Cardinaux et suite aussi au rapport qui a suivi en 2002. Malheureusement, les conclusions du rapport n'ont pas vu le jour et la motion a été déposée pour réactiver cette problématique. Compte tenu aussi des éléments d'information sur l'avant-projet de la nouvelle péréquation financière, qui verra le jour fin avril de cette année et qui permettra, selon les dires du Conseil d'Etat, de prendre en considération cette problématique de la situation et de la solidarité financière entre les différentes communes de ce canton avec notamment huit indices fiscaux, nous, motionnaires, retirons cette motion de l'ordre du jour. Il est évident que si la nouvelle péréquation financière ne nous donne pas satisfaction, nous reviendrons avec une nouvelle motion.

– Cet objet est retiré par ses auteurs.

¹ Déposée le 15 juin 2007, *BGC* p. 872; développée le 14 septembre 2007, *BGC* p. 1323; réponse du Conseil d'Etat le 29 janvier 2008, *BGC* p. 261.